

**« Pépites d'archives »
Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) de 1967**

Trois écoles d'éducateurs spécialisés en France et en Belgique (*L'Enfance dans le Monde*, 1954)

« La formation des éducateurs spécialisés », *L'Enfance dans le monde*, 1954, p 24-28.



Fonds Abbé Henri Bissonnier, 15PP97

Cnahes – 63, rue de Croulebarbe – 75013 PARIS
Association 1901 déclarée le 11 juillet 1994 – J.O. du 3 août 1994

SIRET : 402 446 033 00035 - N° d'activité : 11 75 52367 75
Téléphone : 07 86 48 57 24 - info@cnahes.org www.cnahes.org



D O C U M E N T S

LA FORMATION DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Jugeant qu'il était du plus haut intérêt pour les lecteurs de l'Enfance dans le Monde de connaître les résultats d'une enquête sur la formation des éducateurs spécialisés de l'enfance inadaptée, organisée dans les différents pays par la Commission médico-sociale et psycho-pédagogique du B.I.C.E. en vue de préparer la conférence d'experts réunie à Rome du 3 au 6 janvier 1953, nous avons commencé dans le numéro 10 du 15 décembre 1953, pages 27-30, la publication de quelques-unes des réponses qui, en ce domaine, nous ont paru les plus caractéristiques et des réalisations qui nous ont paru les plus achevées. Nous continuons ici cette publication en présentant à nos lecteurs une réalisation belge et deux réalisations françaises.

BELGIQUE : INSTITUT SAINTE-MARGUERITE DE CORTONE, ANVERS

Parmi les documents qui nous sont parvenus de Belgique, nous publions des extraits de la réponse de l'« Ecole de formation pour éducatrices spécialisées pour enfants inadaptés », dépendant de l'Institut Sainte-Marguerite de Cortone. Ces renseignements nous avaient été envoyés par le professeur Dellaert, président du Comité organisateur de l'école par la regrettée Mère Ignace dont la disparition a été si douloureusement ressentie depuis lors.

La tendance générale en Belgique prête à l'institutrice toutes les connaissances : instruire et éduquer. Or sa formation normale converge uniquement vers l'enfant normal et sa pédagogie normale. Elle n'est conséquemment pas formée scientifiquement à l'éducation pratique en dehors de l'école dont la fonction première est d'instruire (enseignement proprement dit).

La nouvelle conception — entendre par « éducateurs » le personnel chargé de toute cette éducation qu'un enfant reçoit normalement en dehors des heures de classe et notamment dans le sein de sa famille ainsi que dans les centres de loisirs éducatifs — a pris corps au Congrès international à Amersfoort (Hollande), en 1948 (Union internationale de protection de l'enfance), mais naquit à l'Institut Sainte-Marguerite de Cortone vers 1920, car l'on intensifia depuis cette époque le domaine éducatif ; pour cela, la titulaire éducatrice subissait pendant un an une formation complémentaire.

Depuis 1948, cette formation prit l'envergure réelle d'une école normale ouverte cinq jours par semaine, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, d'octobre à septembre.

RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE

Catégories d'éducateurs : éducatrices pour enfants inadaptés (réservée uniquement aux jeunes filles).

Nombre maximum : 25 candidates, en relation avec le nombre d'enfants à l'école d'application. Donc, pratiquement :

- a) 30 enfants à la clinique école, de 6 à 14 ans.
- b) 100 enfants à l'Institut proprement dit, de 14 à 18 ans.

Conditions d'inscription : certificat de bonne conduite. Droit d'inscription : 1.200 francs. Externat ou internat.

Conditions d'âge : minimum 18 ans. Si le nombre de demandes dépasse les possibilités d'admission (25) la préférence est accordée aux candidates de plus de vingt ans.

Diplômes antérieurs exigés : Diplôme de fin d'études secondaires supérieures, ou diplôme d'institutrice, d'assistante sociale, de monitrice d'éducation physique, etc... Dans certains cas, une culture équivalente appréciée par un examen d'entrée. Pour les religieuses de diverses congrégations, l'appréciation des mérites et possibilités des candidates est laissée à la supérieure.

Sélection : Après la sélection obtenue par l'exigence d'un diplôme ou l'examen d'entrée, les candidates sont soumises, au cours des études, à un examen psychologique (intellectuel et caractériel par voie de tests mentaux et de projection sous la direction du psychiatre) complété des appréciations du corps professoral, qui vise à une sélection de plus en plus poussée. La sélection définitive est décidée après trois mois.

PROGRAMME D'ENSEMBLE

Il comprend des cours théoriques et pratiques par professeurs spécialistes complétés par les stages. Chaque professeur donne un cours personnel — aucun manuel — les « notes » prises pendant l'exposé et la lecture scientifique complémentaire fixent les données.

a) Cours théoriques :

Religion (étude approfondie de la mentalité particulière au point de vue religieux de la jeunesse moralement abandonnée et délinquante) — Morale — Psychologie générale — Psychologie du développement — Notions de psychotechnique — Etiologie familiale et sociale des troubles du comportement — Pédagogie et méthodologie — Rapports de l'hygiène et de la rééducation — Psychiatrie — Droit — Economie politique et sociologie — Psychotechnique — Education culturelle — Principes et pratique de la rééducation dans un internat spécialisé.

b) Stages pratiques :

1° Les étudiantes sont progressivement versées dans notre école d'application à partir du deuxième trimestre ; ceci permet aux éducateurs futurs de prendre contact avec les ina-

daprés. Ce contact est guidé par la directrice et le professeur de méthodologie pratique.

Le Centre, c'est-à-dire l'Institut Sainte-Marguerite de Corne auquel est annexée l'école de formation, offre aux éducatrices-étudiantes les occasions de stages suivants :

- l'orphelinat ou maison d'enfants,
- l'école-clinique,
- les méthodes actives,
- le laboratoire médical,
- le laboratoire médico-pédagogique : tests, formation technique, étude psycho-dynamique du « cas » individuel par le docteur-professeur psychiatre. Etude compréhensive de la personnalité de l'enfant inadapté pour déterminer les mécanismes employés par l'enfant comme moyens de réaction contre les lacunes, les conflits, les complexes qui se sont étagés aux différentes périodes de sa vie. Synthèse pour le personnel et les étudiantes-éducatrices,
- la rééducation,
- le home pour jeunes inadaptés évolués,
- les occupations ménagères et hygiéniques inhérentes à l'internement,
- La section familiale-sociale : pont entre l'internement et l'extérieur.

Dans la suite, des stages sont proposés dans d'autres établissements où fonctionnent déjà des éducatrices diplômées de notre dite école de formation, au cours des années précédentes, ces stages se choisissent d'après la spécialité à laquelle on destine les intéressées, en se basant sur les conclusions de l'examen psychologique, le caractère et les aptitudes de chacune. (Voir plus haut « sélection ».)

2° Répartition. — Au cours de l'année scolaire, mais aussi en période de vacances, dès la première année d'études. La deuxième année d'études voit s'accroître l'importance des stages tant en Belgique qu'à l'étranger (France, Hollande, Suisse, Espagne).

Ces stages alternent avec des retours au Centre pour discussions, cours, conférences, colloques avec les professeurs.

3° Durée : d'un à trois mois.

4° Importance. — Les stages sont indispensables pour la formation pratique des candidates. Ils apportent en outre les connaissances expérimentales complémentaires requises par la spécialisation établie en fonction des aptitudes individuelles de chaque candidate.

En règle générale, le stage établit des rapports directs entre la théorie et la pratique. Si la théorie scientifique assure une incontestable supériorité, elle fait naître en outre tout naturellement le besoin pratique d'agir simultanément d'après les procédés judicieusement démontrés : d'où stage, c'est-à-dire la pratique sous contrôle.

c) Travail de fin d'études :

Un travail écrit, appelé « rapport personnel » ou « mémoire » comporte une documentation éducative et technique. Le sujet est choisi par la candidate d'après la nature de sa spécialisation. La direction approuve ce choix et conseille au besoin.

L'examen oral provoque des discussions et débats par le jury sur cette étude. Ce travail est destiné à développer chez l'élève le goût de l'étude personnelle dans le domaine choisi. Une bibliothèque très riche en ouvrages spécialisés (enfance inadaptée, pédagogie spéciale, psychologie, etc...) se trouve à la disposition des élèves. Une bibliothécaire diplômée guide les lectures et contrôle le travail écrit en élaboration.

Voici quelques sujets exploités en 1951 et 1952 :

- Contacts individuels entre enfants inadaptés.
- Comportement sexuel individuel.

- Tendances et dangers érotiques dans « le groupe » (huit enfants).
- Méthode de *self-government* ou de délation.
- Sanctions-récompenses (enfants à comportement difficile).
- Remords de conscience ou sentiment de culpabilité.
- *Aftercare*.

d) Diplômes :

Afin de ne pas déprécier le titre d'éducatrice, nous ne prévoyons pas de degrés ; il est difficile d'être éducatrice à moitié. La première année se termine par un examen oral et délivre un certificat. Le diplôme délivré à la fin des études fait mention de la spécialisation de l'éducatrice ainsi que du travail final écrit qui a fait l'objet de recherches personnelles.

Une demande d'agrégation de l'Ecole de formation a été introduite au Ministère de l'Instruction Publique en 1949.

En conclusion : Ces programmes ont été élaborés d'après une très longue expérience et les résolutions du Congrès d'Amersfoort en 1948 (Union internationale de protection de l'enfance).

Ils ont été présentés au Ministère de l'Instruction Publique-enseignement technique, lors de la demande d'agrégation. Les services d'inspection de ce ministère ont exprimé à maintes reprises leur approbation et leur haute satisfaction au sujet des programmes, des horaires et du fonctionnement régulier de l'Ecole de formation.

ÉTABLISSEMENT ANNEXE

L'Ecole de formation fait corps avec un vaste établissement qui loge dans le même immeuble différentes sections nettement séparées et distinctes :

1) *Institut de rééducation* : comprenant trois catégories, soit trois pavillons autonomes, en hauteur :

Première catégorie : 14 à 16 ans ;

Deuxième catégorie : 16 à 18 ans ;

Troisième catégorie : 18 à 20 ans,

subdivisées en outre selon l'âge mental et les déficiences.

2) *Clinique-école* : 6 à 14 ans, sélectionnée selon les cas d'enfants particuliers :

— Difficultés du comportement.

— Difficultés du caractère.

— Mauvaises habitudes.

— Enfants nerveux.

— Déficiences sensorielles.

— Troubles moteurs.

— Troubles de croissance.

3) *Section d'éducation familiale* : 16 à 17 ans, avec sa mission éducative-sociale. Leçons de morale familiale et d'initiation en vue d'armer les « jeunes » pour les grands problèmes de la vie qu'elles vont affronter, sous la vigilante direction de l'éducatrice.

• Education physique spécialisée à l'endurance aux travaux ménagers et à leur saine exécution. Rien de scolaire, rythme éducatif par éducation.

4) *Home de semi-liberté* : de 16 à 21 ans, avec initiation sociale directe par la vie dans des foyers sous la protection des éducatrices.

Ces différents corps offrent un champ pratique et réel de

formation pour les futures éducatrices. Elles y prennent contact dès le second trimestre de façon active, mais progressive et adaptée au degré de connaissances acquises avec les différents genres d'enfants inadaptés (voir plus haut) : troisième catégorie, deuxième catégorie, première catégorie, clinique-école, home, et sont ainsi progressivement initiées à l'évolution du travail de réadaptation.

FRANCE : CENTRE DE FORMATION D'EDUCATEURS POUR L'ENFANCE INADAPTEE, LYON

La France possède plusieurs écoles d'éducateurs spécialisés. Nous citons aujourd'hui le Centre de formation de Lyon, dirigé par le docteur Kohler et par Mme Rocher qui a bien voulu nous envoyer les indications suivantes :

Le Centre de formation d'éducateurs de Lyon dépend de l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et travaille en collaboration avec l'Ecole pratique de psychologie et pédagogie, Institut d'Université.

ORGANISATION DES ETUDES

Il est envisagé deux années de formation (dans quelques cas très particuliers et très rares, certains stages peuvent être supprimés) :

Première année :

- Un stage probatoire d'un mois (octobre).
- Un stage d'information : cinq mois (novembre à Pâques).
- Cours théoriques et pratiques : trois mois (Pâques à juillet).

Deuxième année :

- Cours théoriques et pratiques : six mois (octobre à Pâques).
- Stage de formation : trois mois (Pâques à juillet).

Les cours théoriques comprennent :

- Notions de biologie et de médecine, 50 heures.
- Notions de psychologie : 50 heures.
- Notions de psychogenèse et de pédagogie, 40 heures.
- Législation et assistance, 45 heures.
- Méthodologie de la réadaptation de l'enfance irrégulière, 65 heures.

Les cours pratiques comprennent :

- Education artistique et musicale (120 heures pour deux ans).
- Education physique (90 heures pour deux ans).
- Technique manuelle (300 heures pour deux ans), sous forme de cours ou de stage en atelier.

Sanctions :

- Un examen de culture générale et un examen psychologique prennent place durant le mois de probation.
- Un examen de passage portant sur les matières enseignées et tenant compte des notes de stage a lieu en fin de première année.
- Le D.E.S. (Diplôme d'Educateur Spécialisé) sanctionne la fin des études.

Il comporte :

- Un examen théorique (écrit ou oral).
- Un examen pratique.

— L'ensemble des notes de stage et appréciations des professeurs.

— Un travail personnel du candidat.

Le diplôme d'éducateur spécialisé est un diplôme d'Université.

EQUIPE DE DIRECTION

La Direction du Centre de formation d'éducateurs comprend :

- un directeur technique,
- une directrice administrative,
- une monitrice-secrétaire.

Le directeur technique est chargé de l'organisation des cours, de l'établissement des programmes, de la formation en général et est responsable du Centre de formation à l'échelon national et régional.

La Directrice Administrative est chargée de l'administration intérieure du C.F.E., de l'organisation et du contrôle des stages, des rapports avec les Maisons, de la discipline intérieure du Centre et de la formation morale des élèves.

La Monitrice-Secrétaire est chargée de seconder la Directrice dans ses rapports avec les élèves, de la partie secrétariat et de l'organisation matérielle du Centre.

CORPS PROFESSORAL

Les Cours Théoriques sont donnés dans les locaux de l'Ecole Pratique de Psychologie et Pédagogie, sous sa responsabilité.

Les Cours pratiques sont donnés au Centre de Formation par des professeurs qualifiés.

La Direction du Centre organise des réunions entre professeurs chargés de l'enseignement théorique et ceux chargés de l'enseignement pratique, dans le but d'unifier la formation et pour permettre à tous les professeurs de donner leur avis sur les élèves. Ces réunions ont lieu tous les trimestres.

De plus, des cercles d'études sont organisés par le Centre avec la présence du Professeur directement intéressé par le sujet.

Les rapports entre professeurs et élèves sont très fréquents et empreints de grande simplicité.

VIE COMMUNAUTAIRE DES ELÈVES

Chaque mois, une journée de travail et d'amitié est prévue pour établir une communauté plus grande entre les élèves. L'un d'entre eux est alors chargé de parler à ses camarades d'un sujet qui l'intéresse plus spécialement et qui peut être d'ordre très divers.

ÉTABLISSEMENT ANNEXE

Aucun établissement n'est vraiment considéré comme terrain d'application pour les élèves, mais toutes les Maisons de l'Association Régionale de Sauvegarde de Lyon nous sont ouvertes et les élèves y vont assez fréquemment, soit pour des travaux pratiques à effectuer, soit pour des veillées à organiser.

Une spécialisation réelle est impossible à assurer. Les élèves nous arrivent de tous milieux, en possession de cultures diverses et de formation antérieure variée. Aussi une formation générale est-elle indispensable ; formation générale qui exigera presque tout le temps des études, par ailleurs très limitées, puisque, sur les deux ans exigés, neuf mois complets se passent en stage. Seuls une information première et un aperçu des diverses spécialisations peuvent leur être donnés.

Il est conseillé aux élèves sortants de se spécialiser dans l'une des branches de rééducation ou dans celle d'observation par une année supplémentaire de stage dans des Centres ou organismes spécialisés. C'est ainsi que, déjà, à plusieurs reprises, certains élèves sortis diplômés du Centre, qui avaient manifesté le désir de se consacrer à la rééducation du langage ou de la motricité, sont partis effectuer deux années de stage supplémentaires : les uns auprès de Madame Borel-Maisonny à Paris, les autres dans un Institut de Rythmique à Paris.

DÉBOUCHÉS

Les possibilités de placement sont nombreuses, spécialement pour les garçons, tant dans la région que dans toute la France, d'où nous parviennent de toutes parts des propositions de postes.

Des statuts d'Educateurs sont à notre connaissance à l'étude dans plusieurs régions de France, sous l'impulsion des éducateurs eux-mêmes, soit groupés dans l'organisme dont ils dépendent, soit dans leur Association Nationale. De l'établissement de ces statuts dans un proche avenir dépendent en grande partie le recrutement des futurs éducateurs et la sélection des éducateurs.

FRANCE :

LES ECOLES D'EDUCATRICES DE L'ENFANCE
ET D'EDUCATRICES SPECIALISEES
(GROUPE DES ECOLES A.M.C.E.)

Dépendant d'« Associations régionales pour la formation d'éducateurs et d'éducatrices spécialisées » et sous la direction générale de M. le Chanoine Barthélémy, il existe à Aix-en-Provence, Angers, Lille, Nancy, Paris, Tours et Alger des écoles d'Educatrices de l'Enfance et d'Educatrices Spécialisées, plus connues sous le nom d'« Ecoles A.M.C.E. ». Ces écoles ont été fondées à partir de 1945. Toutes leurs élèves reçoivent une formation de base qui les prépare au rôle général d'Educatrices d'enfants dans les conditions de vie courante.

Mais, en tenant compte des aptitudes et des goûts des élèves, ces Ecoles les spécialisent dans diverses branches et notamment en vue de l'éducation soit de l'enfance physiquement déficiente, soit de l'enfance inadaptee (du fait de déficiences psychiques ou caractérielles ou de conditions sociales défectueuses).

Durée des études : Deux années d'études théoriques, techniques et pratiques (stages).

Une troisième année de stage, dans la profession même, complète la spécialisation (1).

Diplômes délivrés : La première année de scolarité, destinée à donner aux élèves une formation générale à leur rôle futur et à les munir le plus possible de techniques éducatives, est sanctionnée — après stage professionnel satisfaisant d'un an (1) — par le titre de Monitrice de l'Enfance.

(1) Le stage professionnel est rétribué, sauf cas exceptionnels.

Pour les élèves qui effectuent leur deuxième année de scolarité, année complémentaire de la précédente quant à la formation générale, les études de psycho-pédagogie sont plus particulièrement poussées, avec orientation vers la spécialisation. Spécialisation qui sera parachevée dans l'année de stage professionnel (1) obligatoire pour l'attribution du diplôme d'« Educatrice de l'Enfance ».

Stages à effectuer : Outre le stage professionnel ci-dessus mentionné, les élèves effectuent régulièrement, tout au long des deux années d'études, des stages qui se répartissent :

La première année, principalement auprès de groupes d'enfants (enseignement par méthodes actives, loisirs...).

La deuxième année, dans le sens de la spécialisation choisie par l'élève, par exemple : stages médico-pédagogiques (consultations psychiatriques, centres d'observation, maison de caractériels, de délinquants) ou encore stages en école active, etc.

Entre la première et la deuxième année des études d'« Educatrice » se place obligatoirement un stage en Etablissement d'enfants.

Egalement, s'il y a lieu pour l'obtention du titre officiel de monitrice, une colonie de vacances (2).

Conditions d'admission : Age d'admission : pour les candidates « Educatrices » : 19 ans au moins. Pour les candidates « Monitrices » : 18 ans au moins.

Dans certains cas, une dispense d'âge d'une année au maximum peut être accordée.

Une bonne culture générale est demandée à toutes les candidates. Toutefois, si le niveau du baccalauréat ou du brevet supérieur est exigé des candidates « Educatrices », le niveau du brevet élémentaire suffit pour les candidates « Monitrices ». Les titres universitaires correspondants ne sont cependant pas absolument exigés, mais alors la candidate subit une examen d'entrée plus complet que si elle possédait ces titres.

Débouchés offerts : Les débouchés qui s'offrent aux élèves sortant de ces écoles sont divers, mais principalement en Maisons d'enfants de toutes sortes : pour déficients physiques (maisons de repos, aëria, preventoria, etc...), pour déficients psychiques, caractériels, etc., en Centre d'observation, Centres Médico-Pédagogiques, etc...

Jusqu'ici, les offres d'emplois, qui sont de plus en plus nombreuses, absorbent très facilement toutes les élèves sortant de nos Ecoles. Et dans un avenir paraissant désormais très prochain, toutes les Maisons d'enfants seront sans doute dans l'obligation d'employer des Educateurs ou Educatrices ayant une formation spéciale pour ce rôle, ce qui accroîtra encore les débouchés.

Chaque école adapte à ses besoins particuliers les directives générales données par le Comité de Direction ; nous avons demandé à Mlle Rampoldi, directrice de l'Ecole de Paris, de nous donner des détails sur le programme et la vie de son école :

ÉCOLE DE PARIS

Sélection : L'examen d'entrée comporte :

- un examen médical et neurologique.
- un examen psychologique : tests d'intelligence collectifs et individuels et tests projectifs si le besoin s'en fait sentir.

(2) Il est souhaité que les candidates acquièrent avant d'entrer dans les Ecoles le titre officiel de monitrices de colonie de vacances.

— un examen écrit : dissertation et questionnaire de culture générale (3 h.), épreuve de pédagogie : cas pratique à résoudre (1 h.), épreuve d'anatomo-physiologie humaine (1 h. 30).

Un ou plusieurs entretiens avec la directrice complètent ces examens ; les élèves ne sont définitivement admises qu'à la fin du premier trimestre d'études considéré comme période probatoire.

(Pour celles qui sont trop jeunes pour commencer immédiatement leurs études d'éducatrices, ou dont la culture de base est insuffisante, il est prévu une année préparatoire comportant des cours théoriques : mathématiques, français, philosophie, histoire, géographie, anatomo-physiologie — des cours techniques et des possibilités de stages permettant de prendre contact avec des groupes d'enfants).

Programme : Il est réparti entre l'enseignement théorique, l'enseignement technique et les stages :

a) Enseignement théorique :

Cours	Heures par semaine	
	1 ^{re} année	2 ^e année
Anatomo-physiologie	1 h.	—
Hygiène — secourisme	1 h.	—
Médecine Infantile	1 h.	1 h.
Neuro-psychiatrie infantile	—	1 h.
Orthopédagogie	1 h.	1 h. 30
Psychologie	1 h. 30	3 h.
Pédagogie	2 h. 30	2 h.
Sociologie	1 h.	—

b) Enseignement technique :

Travaux manuels	1 après-midi	1 h. 30
Histoire — jeux	1 h. 30	1 h. 30
Jeu dramatique	1 h. 30	1 h.
Chant et initiation musicale	1 h.	1 h.
Chant choral	1 h.	1 h.
Presse-Cinéma-Radio	1 h.	1 h.
Gymnastique	1 h.	1 h.
Expression corporelle	—	3 h.
Enseignement ménager	2 h.	1 h. 30

c) Stages :

— Il y a tout d'abord les stages hebdomadaires. En première année, ce stage occupe une journée par semaine : le matin, catéchisme s'inspirant des méthodes pédagogiques modernes ; l'après-midi, loisirs éducatifs dans le cadre d'un mouvement de jeunesse, d'un patronage, etc... En deuxième année, il occupe 1 jour et demi à deux jours et comprend l'observation psycho-pathologique, le catéchisme auprès d'enfants arriérés et auprès d'enfants déficients moteurs, l'*occupational therapy*, et les loisirs éducatifs auprès de déficients moteurs.

— Entre la première et la deuxième année, il y a un stage d'été qui comporte trois semaines en colonie de vacances et six semaines en Maison d'Enfants. Ce stage est sanctionné par deux rapports de stage émanant de l'élève et de sa directrice de stage.

— Enfin un stage professionnel en maison d'enfants, d'une durée minimum d'un an, sanctionné également par deux rapports de stage.

Travail de fin d'études : Au plus tard à la fin de leur année professionnelle, les élèves doivent avoir terminé une « thèse » sur un sujet de leur choix. Cette thèse est déposée, puis soutenue oralement devant un jury formé de professeurs de l'Ecole et d'experts.

Voici quelques titres de thèses soutenues à Paris ces dernières années :

- De l'influence du voyage sur le jugement de l'enfant.
- Recherches sur l'évolution affective chez les arriérés mentales.
- Essai d'étude d'une conception du beau chez l'enfant de six ans.
- Etude sur le sens historique chez l'enfant de 7 à 12 ans.
- Psycho-pédagogie des enfants cancéreux.
- Adoption et légitimation adoptive.
- Développement psychologique et pédagogique des jeunes aveugles.
- Les arriérés mentaux et la musique.
- La réadaptation sociale des déficients moteurs.
- L'éducation du sens mondial entre 7 et 11 ans.
- Le parrainage des enfants en orphelinats.
- Les loisirs des mineurs en « liberté surveillée ».
- Psycho-pédagogie de l'orphelin de père vivant dans sa famille.
- Les troubles de la parole et la peur chez l'enfant.
- Influence de la déchéance paternelle sur la vie et la psychologie de l'enfant.
- Des enfants qui ont une vie professionnelle.
- Le problème de l'enfant nord-africain en France.

Examens : Ils ont lieu à la fin des deux années d'études. En cours d'année ont lieu des examens semestriels dont la note moyenne est reportée à l'examen de fin d'année. La note détenue à la fin de l'année par l'élève est donc le reflet d'un travail suivi et non d'un effort de la dernière heure.

Vie communautaire des élèves : Le régime de l'Ecole est l'*Externat* ; l'accueil des élèves de 1^{re} année par celles de seconde année se fait au cours d'une session de « lancement » de dix jours qui se situe au début du 1^{er} trimestre : au cours de cette session ont lieu la présentation des stages et les cours inauguraux.

Un « conseil d'élèves » de cinq membres, élues par leurs camarades, organise certains loisirs, a la responsabilité de la bibliothèque et de la discothèque, assure un service d'entraide, etc...

En seconde année, les élèves d'un même stage se groupent en équipe de travail pour faire des recherches sur une question et en exposer le résultat à leurs camarades au cours de la « synthèse de stage » qui a lieu une fois par mois.

Corps professoral : Les professeurs : — de l'enseignement théorique, — de l'enseignements technique, se réunissent une fois par mois en deux « conseils » distincts. Une fois tous les deux mois, ils se réunissent ensemble en « conseil général » pour traiter de la vie de l'Ecole.